



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

#### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
  - a) Thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous;
  - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
    - i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées;
    - ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés;
    - iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse;
    - iv) Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002;
    - v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille;
  - c) Questions nouvelles : les facteurs sociaux du développement durable.
4. Questions relatives au programme et questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un président, un ou plusieurs vice-présidents et, s'il y a lieu, d'autres membres du Bureau. Conformément à la pratique établie, la Commission élira un président et quatre vice-présidents; elle confiera les fonctions de rapporteur à l'un de ces derniers.

En application de l'alinéa c) de la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission du développement social tient, immédiatement après la clôture de chacune de ses sessions ordinaires, la première séance de la session ordinaire suivante à la seule fin d'élire le président et les autres membres du bureau de cette session. Dans sa résolution 2010/10, le Conseil économique et social recommande que, aux fins du renforcement de l'efficacité des travaux de la Commission, les membres du Bureau soient élus pour un mandat de deux ans qui coïncide avec la session d'examen et la session directive.

Par conséquent, le 15 février 2013, immédiatement après la clôture de la cinquante et unième session, la Commission a tenu la 1<sup>re</sup> séance de sa cinquante-deuxième session, à laquelle elle a élu par acclamation Sewa Lamsal Adhikari (Népal) Présidente et Julia Thallinger (Autriche), Larysa Belskaya (Biélorussie), Amira Fahmy (Égypte) et Carlos García González (El Salvador) Vice-Présidents.

À la séance d'ouverture de sa cinquante-deuxième session, la Commission confiera à l'un de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, après avoir élu son bureau, la Commission adopte l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-deuxième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 2013/243.

Le projet d'organisation des travaux de la cinquante-deuxième session de la Commission (voir annexe I) a été élaboré conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle souhaitera peut-être passer immédiatement au point suivant.

La Commission doit se réunir du mardi 11 au vendredi 21 février 2014. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin et l'après-midi : les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

*Documentation*

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2014/1)

**Future organisation du travail et méthodes de travail de la Commission**

Dans sa résolution 2012/7 du 26 juillet 2012, le Conseil économique et social a décidé que la Commission devrait maintenir ses méthodes de travail à l'étude et prié le Secrétaire général de soumettre un rapport à la Commission à sa cinquante et unième session sur les façons de renforcer ses travaux, compte tenu des vues des États Membres.

À sa cinquante et unième session, dans sa décision 51/102 du 13 février 2013, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'examen de ses méthodes de travail (E/CN.5/2013/12) et a décidé d'en renvoyer l'examen à sa cinquante-deuxième session.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des méthodes de travail de la Commission du développement social (E/CN.5/2013/12)

### **3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

Conformément à la résolution 55/46 de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission entreprendra une évaluation régulière de l'application des engagements pris à Copenhague et des initiatives adoptées à Genève.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2014/2)

#### **a) Thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous**

Dans sa résolution 2012/7, le Conseil économique et social a décidé que la session d'examen et la session directive du cycle 2013-2014 auraient pour thème prioritaire « La promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ». La Commission a examiné ce thème à sa cinquante et unième session en 2013 et clôturera le cycle biennal en adoptant à sa cinquante-deuxième session, en 2013, des recommandations pratiques sur la promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et

du travail décent pour tous. Elle sera saisie du rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ([E/CN.5/2014/3](#))

- b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :**
- i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées**
  - ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés**
  - iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse**
  - iv) Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002**
  - v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux. Le Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés présentera un rapport.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 ([A/69/\\_\\_\\_-E/2014/\\_\\_\\_](#))

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 ([E/CN.5/2014/4](#))

Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes ([E/CN.5/2014/5](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration de la question du handicap dans les programmes de développement d'ici à 2015 et au-delà ([E/CN.5/2014/6](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés sur le suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés ([E/CN.5/2014/7](#))

- c) Questions nouvelles : les facteurs sociaux du développement durable**

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil économique et social a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. Les membres du Bureau, en consultation avec leurs groupes régionaux respectifs, ont convenu que les débats de la cinquante-deuxième session tenus au titre de ce point porteraient sur le thème « Les facteurs sociaux du développement durable ». Le Secrétariat fournira une note afin de faciliter les débats.

*Documentation*

Note du Secrétariat sur les questions nouvelles : les facteurs sociaux du développement durable (E/CN.5/2014/8)

#### **4. Questions relatives au programme et questions diverses**

La Commission sera saisie du projet de cadre stratégique établi par le Secrétariat pour l'exercice biennal 2016-2017 dans le domaine du développement social.

*Documentation*

Document de séance relatif au projet de cadre stratégique pour l'exercice 2016-2017, sous-programme 2 (Politiques sociales et développement social) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) (E/CN.5/2014/CRP.1)

#### **5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

*Documentation*

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission (E/CN.5/2014/L.1)<sup>1</sup>.

#### **6. Adoption du rapport de la Commission sur sa cinquante-deuxième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.

*Documentation*

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (E/CN.5/2014/L.2)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Sera publié comme document de session.

## Annexe I

## Projet d'organisation des travaux (11-21 février 2014)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
<b>Semaine du 11 au 14 février 2014</b>		
<b>Mardi 11 février</b>		
Matin	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux ( <a href="#">E/CN.5/2014/1</a> )
	3. Suite données au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :	Présentation de la documentation se rapportant au point 3, y compris ses alinéas a) et b)
		Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ( <a href="#">E/CN.5/2014/2</a> )
	a) Thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	Rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ( <a href="#">E/CN.5/2014/3</a> )
	b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux	Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 ( <a href="#">A/69/___-E/2014/___</a> )
	i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 ( <a href="#">E/CN.5/2014/4</a> )
	ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés	Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes ( <a href="#">E/CN.5/2014/5</a> )
	iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	Rapport du Secrétaire général sur l'intégration de la question du handicap dans les programmes de développement d'ici à 2015 et au-delà ( <a href="#">E/CN.5/2014/6</a> )

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
	iv) Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés sur le suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (E/CN.5/2014/7)
	v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille	Présentation des résultats du forum de la société civile tenu le 10 février 2014
	3 a) ( <i>suite</i> )	Débat général
Après-midi	3 a) ( <i>suite</i> )	Table ronde sur le point 3 a)
<b>Mercredi 12 février</b>		
Matin	3 a) ( <i>suite</i> )	Débat général
Après-midi	3 a) ( <i>suite</i> )	Débat général
<b>Jeudi 13 février</b>		
Matin	3 b) ( <i>suite</i> )	Exposé du Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des handicapés
		Débat général
Après-midi	3 b) ( <i>suite</i> )	Table ronde sur la famille, conformément à la résolution 2013/27 du Conseil économique et social
<b>Vendredi 14 février</b>		
Matin	3 c) Questions nouvelles : les facteurs sociaux du développement durable	Introduction et débat général
		Table ronde
		Note du Secrétariat sur les questions nouvelles : les facteurs sociaux du développement durable (E/CN.5/2014/8)
Après-midi	3 a) ( <i>suite et fin</i> )	Débat général
	3 b) ( <i>suite</i> )	Débat général
<b>Semaine du 17 au 21 février 2014</b>		
<b>Lundi 17 février</b>		
Jour férié de l'Organisation des Nations Unies – Presidents' Day		
<b>Mardi 18 février</b>		
Matin	3 b) ( <i>suite et fin</i> )	Débat général
Après-midi	3 a) et b)	Consultations
		<b>(pas de séance plénière)</b>

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
<b>17 heures : dernier délai pour le dépôt des propositions</b>		
<b>Mercredi 19 février</b>		
Matin	3 a) et b)	Consultations <b>(à l'issue de la séance plénière)</b>
Après-midi	3 a) et b)	Consultations <b>(pas de séance plénière)</b>
<b>Jeudi 20 février</b>		
Matin	4. Questions relatives au programme et questions diverses	Document de séance relatif au projet de cadre stratégique pour l'exercice 2016-2017, sous-programme 2 (Politiques sociales et développement social) du programme 7 ( <a href="#">E/CN.5/2014/CRP.1</a> )
	3 a) et b)	<b>Présentation des propositions</b> Consultations <b>(à l'issue de la séance plénière)</b>
Après-midi	3 a) et b)	Consultations <b>(pas de séance plénière)</b>
<b>Vendredi 21 février</b>		
Matin et après-midi	5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission	Prise de décisions sur les propositions Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante
	6. Adoption du rapport de la Commission sur sa cinquante-deuxième session	Adoption du rapport Clôture de la session <sup>a</sup>

<sup>a</sup> Conformément à la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, immédiatement après la clôture de sa cinquante-deuxième session, la première séance de sa cinquante-troisième session à la seule fin d'élire le Président et les autres membres du Bureau de cette session, en application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. En application de la résolution 2010/10 du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission élus à la cinquante-troisième session seront reconduits dans leurs fonctions pour un mandat de deux ans.

## Annexe II

### Composition de la Commission du développement social à sa cinquante-deuxième session (2014)

(46 membres; mandat de quatre ans)

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session</i>
1. Allemagne	2016
2. Andorre	2015
3. Argentine	2017
4. Autriche	2015
5. Bangladesh	2015
6. Bélarus	2016
7. Brésil	2017
8. Burkina Faso	2015
9. Cameroun	2015
10. Chili	2017
11. Chine	2017
12. Cuba	2015
13. Égypte	2015
14. El Salvador	2016
15. Équateur	2016
16. Espagne	2015
17. États-Unis d'Amérique	2016
18. Fédération de Russie	2016
19. Finlande	2017
20. Japon	2016
21. Koweït	2017
22. Libéria	2016
23. Madagascar	2017
24. Malawi	2017
25. Mauritanie	2016
26. Mexique	2015

---

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session</i>
27. Mongolie	2016
28. Népal	2015
29. Nigéria	2016
30. Ouganda	2017
31. Pakistan	2017
32. Pérou	2015
33. Pologne	2017
34. République de Corée	2016
35. République démocratique du Congo	2017
36. République dominicaine	2016
37. Roumanie	2017
38. Soudan	2016
39. Ukraine	2015
40. Viet Nam	2015
41. Zimbabwe	2015
42. Siègne vacant — Groupe des États d'Asie et du Pacifique	2017
43. Siègne vacant – Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	2016
44. Siègne vacant – Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	2017
45. Siègne vacant – Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	2017
46. Siègne vacant – Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	2017

---